

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le seize juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 08 juillet 2026

PRESENTS :

BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) DALLERY Bernadette (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI) LAVAL Benoît (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

SAPEY Eliane (CCVAI) VAGINAY Ludovic (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

JUNET Yannick (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) représentée par GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) représenté par DALLERY Bernadette (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI) représenté par VEILLAS Vincent (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Approbation de la convention financière et d'objectifs entre la CCVAI et l'association ADMR relative au passage en Prestation de Service Unique (PSU) de la micro-crèche "La Court'échelle" de St Martin la Sauveté

Date de transmission de l'acte: 20/07/2026

Date de réception de l'AR: 21/07/2026

042-244200614-DE2026_1607_01-DE

A G E D I

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes notamment sa compétence en tant qu'Autorité Organisatrice du service Public de la Petite Enfance ;

Vu la délibération N°DE2026_1501_07 du conseil communautaire du 15 janvier 2026 validant le passage en PSU de la micro crèche la court'échelle au 1^{er} septembre 2026 ;

Considérant que la micro-crèche La Court'échelle, gérée par l'Association ADMR, évolue vers un fonctionnement sous le régime de la Prestation de Service Unique (PSU) ;

Considérant que ce changement de mode de financement permet de favoriser l'accessibilité du service aux familles, d'adapter la tarification aux ressources des usagers et de sécuriser le modèle économique de la structure ;

Considérant qu'il convient de formaliser les engagements respectifs de la CCVAI et de l'Association ADMR au travers d'une convention financière et d'objectifs précisant notamment les modalités de participation financière de la Communauté de Communes, les objectifs assignés à la structure, les modalités de suivi et d'évaluation ainsi que les engagements réciproques des parties ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et/ou représenté

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention financière et d'objectifs jointe en annexe entre la Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable et l'Association ADMR concernant le passage en Prestation de Service Unique (PSU) de la micro-crèche La Court'échelle.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la Communauté de Communes sont inscrits au budget de la collectivité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 16/07/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)



Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 20 07 26
et de la publication le : 20 07 26
Le Président,

Date de transmission de l'acte: 20/07/2026
Date de réception de l'AR: 21/07/2026
042-244200614-DE2026_1607_01-DE
A G E D I